

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

LES SAINTS APOTRES PIERRE ET PAUL

SIREN : 529 620 882

Siège social : 85b route de Nantes,
44120 VERTOU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2025, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association LES SAINTS APOTRES PIERRE ET PAUL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion avec réserve

En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement des immobilisations corporelles et des charges afférentes.

Compte tenu de l'historique de l'association, les ressources reportées à la générosité du public n'ont pas pu être estimées en raison de l'absence de comptabilité analytique, notamment sur l'affectation des dotations aux amortissements par origine de ressources.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Fait à Lyon, le 26 juin 2026

ANA FLOREA
Commissaire aux comptes
EDFICO



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Table des matières

ACTIF :.....	2
PASSIF :.....	3
COMPTE DE RESULTAT :.....	4
ANNEXES 2025.....	5
I. FAITS CARACTERISTIQUES ET DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, ACTIVITES ET MOYENS MIS EN OEUVRES.....	5
II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	5
III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
IV. NOTES SUR LE BILAN	6
A. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS.....	6
B. PROVISIONS.....	7
i. ETAT DES PROVISIONS.....	7
ii. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT	7
iii. COMPTES DE REGULARISATION	7
C. CREANCES ET DETTES	7
D. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	7
E. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	8
F. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	8
V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	8
VI. AUTRES INFORMATIONS :.....	8
G. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONs.....	8
iv. Dons.....	8
H. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	9
I. FONDS DEDIES.....	9
VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	9
VIII. Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :.....	9
IX. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (Loi n°91-772 du 7 août 1991 et article 4-1 de la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes).....	9
X. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	11
XI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.....	12
XII. ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025	12

ACTIF :

Actif	2025			2024
	Brut	Amortis. & Depr.	Net	Net
Frais d'établissement (I)	-		-	-
ACTIF IMMOBILISE	-		-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-		-	-
Frais de développement	-		-	-
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>	-		-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-		-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-		-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-		-	-
Terrains	118 564		118 564	118 564
Constructions et sous-sols	316 170	48 675	267 495	273 818
Installations techniques, matériel et outillage industriels	759 699	158 893	600 807	407 764
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureaux et informatique	6 642	3 190	3 452	4 780
Mobilier	14 608	6 366	8 242	11 164
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	-		-	-
sous total	1 215 683	217 124	998 559	816 090
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-		-	-
Participations	-		-	-
Créances rattachées à des participations	-		-	-
Autres titres immobilisés	-		-	-
Prêts	-		-	-
Autres immobilisations financières	-		-	-
sous total	-	-	-	-
TOTAL II	1 215 683	217 124	998 559	816 090
ACTIF CIRCULANT	-		-	-
Stocks et en-cours	-		-	-
Créances :	-		-	-
Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés	-		-	-
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	-		-	-
Autres créances	300		300	300
Charges constatées d'avance	-		-	-
Valeurs mobilières de placement :	-		-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-		-	-
Disponibilités	4 718		4 718	19 139
Total III	5 018	-	5 018	19 439
Primes de remboursement des emprunts (V)	-		-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	-		-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	1 220 702	217 124	1 003 578	835 529

PASSIF :

Passif	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES	-	-
Fonds propres sans droit de reprise	-	-
Patrimoine intégré	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
RESERVES	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Autres réserves	379 634	339 738
<i>dont réserves des activités en relation avec l'exercice public d'un culte</i>	-	-
Report à nouveau	-	-
<i>dont report à nouveau des activités en relation avec l'exercice public d'un culte</i>	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	23 330	39 895
<i>dont résultat des activités en relation avec l'exercice public d'un culte</i>	-	-
Situation nette (sous total)	-	-
Subvention d'investissements	375 248	187 838
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	778 212	567 471
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Fonds non remboursables	-	-
Avances conditionnées	-	-
Droits du concédant	-	-
TOTAL II	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES	-	-
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	-	-
<i>Fonds dédiés</i>	-	-
TOTAL III	0	0
PROVISIONS	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL IV	0	0
DETTES	-	-
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	194 964	251 559
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 402	16 499
<i>Dettes des legs ou donations</i>	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL V	225 366	268 057
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 003 578	835 529

COMPTE DE RESULTAT :

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Cotisations	3 550	3 730
Ventes de biens	15 126	14 564
Ventes de prestations de service	30 697	36 785
Concours publics et subventions d'exploitation	9 716	6 476
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dons manuels	110 445	110 364
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	3 750	0
TOTAL I	173 284	171 918
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	14 810	19 550
Variation des stocks et en-cours	0	0
Autres achats et charges externes	61 732	43 163
<i>Aides financières</i>	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	2 775	2 740
Salaires	16 812	15 898
Cotisations sociales	9 360	8 630
Dotations aux amortissements	40 171	36 565
Dotations aux provisions	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
<i>Reports en fonds dédiés</i>	0	0
Autres charge d'exploitation	3 750	4 280
TOTAL II	149 410	130 826
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	23 874	41 092
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	1 177	669
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	1 721	1 867
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	-544	-1 198
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>	23 330	39 895
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	0	0
<u>CHARGES EXCEPTIONNELS</u>	0	0
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	0	0
<u>IMPOTS SUR LES SOCIETES</u>	0	0
<u>EXCEDENT OU DEFICIT</u>	23 330	39 895

ANNEXES 2025

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 1 003 578 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat bénéficiaire de 23 330 €, dont un excédent de la générosité du public de l'exercice de 26 555 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Président.

I. FAITS CARACTERISTIQUES ET DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, ACTIVITES ET MOYENS MIS EN OEUVRES

L'association culturelle LES SAINTS APOTRES PIERRE ET PAUL a pour objet d'assurer l'exercice du culte orthodoxe et de pourvoir en tout ou en partie aux frais et besoins du culte et des divers services et activités qui peuvent s'y rattacher.

Les activités constitutives de l'objet social :

Célébrations religieuses, administration des sacrements, enseignement de la foi, accompagnement spirituel, entretien des lieux de culte : gestion et maintenance des bâtiments affectés au culte.

Moyens humains, matériel et financier (issu principalement des dons et subventions)

II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les travaux réalisés par les sociétés CORAMI et BONNEL ont été financés par la subvention reçue de Roumaine pour un total de 197 126 euros.

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Pour les comptes clos des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 constitue un changement de méthode.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions des règlements :

- Règlement n°2020-08 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) modificatif du 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, tout en intégrant les dispositions liées à l'adhésion des associations culturelles orthodoxes.
- Règlement N° 2022-04 modifiant le règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.
- Règlement N° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies dans le paragraphe suivant.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

LES SAINTS APOTRES PIERRE ET PAUL

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers :
 - L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon le coût d'acquisition

IV. NOTES SUR LE BILAN

A. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU IMMOBILISATIONS :

	31/12/2024	Acquisition	Cession	31/12/2025
Terrains	118 564	-	-	118 564
Constructions et sous-sols	316 170	-	-	316 170
Installations techniques, matériel et outillage industriels	537 059	222 640	-	759 699
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureaux et informatique	6 642	-	-	6 642
Mobilier	14 608	-	-	14 608
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total	993 043	222 640	-	1 215 683

La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2025 repose sur les règles suivantes :

- Ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain et constructions et sous-sols : valeur répartie au prorata de la valeur globale de l'ensemble immobilier.

TABLEAU DUREE AMORTISSEMENTS :

Durée d'amortissement	années
Constructions	20
Construction ,sous-sols	10
Constructions bureau, atelier	25
Constructions, entrepôt et parking	20
Installation générales	0
Matériel de bureaux et informatique	3
Mobilier	0

TABLEAU AMORTISSEMENTS :

Amortissements	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Amortissements Terrains	-	-	-	-
Amortissements Constructions et sous-sols	42 352	6 323	-	48 675
Amortissements Installations techniques, matériel et outi	129 295	29 598	-	158 893
Amortissements Matériel de transport	-	-	-	-
Amortissements Matériel de bureaux et informatique	1 862	1 328	-	3 190
Amortissements Mobilier	3 444	2 922	-	6 366
	-	-	-	-
Total	176 953	40 171	-	217 124

B. PROVISIONS

i. ETAT DES PROVISIONS

Néant

ii. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Néant

iii. COMPTES DE REGULARISATION

Néant

C. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

TABLEAU CRANCES ET DETTES :

RUBRIQUES	Montant Brut	A moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
<u>Créances</u>				
1. Actif immobilisé	-	-	-	-
2. Actif circulant	300	300	-	-
TOTAL Créances	300	300	0	0
<u>DETTES</u>				
1. Emprunts et dettes financières	194 964	56 673	70 611	67 681
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 402	30 402	-	-
3. Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
4. Autres	-	-	-	-
TOTAL Dettes	225 366	87 074	70 611	67 681

D. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Néant

E. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES**TABLEAU FONDS PROPRES**

La variation des réserves correspond à l'affectation du résultat bénéficiaire 2024 de 39 895€. Les fonds propres ont connu les évolutions suivantes :

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
En Euros	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	0							0
Fonds propres avec droit de reprise								0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	339 738	39 895	47 706					379 633
Report à nouveau								0
Excédent ou déficit de l'exercice	39 895	-39 895	-47 706	23 330	26 555			23 330
Dotations consommables	0							0
Subventions d'investissement	187 838			197 126		9 716		375 248
Provisions réglementées								0
Total	567 471	0	0	220 456	26 555	9 716	0	778 212

F. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée en raison de l'absence d'éléments.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel : les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

VI. AUTRES INFORMATIONS :**G. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONS****iv. Dons****TABLEAU DONS :**

Dons reçus	Montant
Quêtes NAN	6 215
Quêtes LOU	247
Don : Fonctionnement	26 292
Don : Icônes	750
Don : Achat Église Rennes	250
Don : AH+Tx Église NTE	24 795
Don : Salaire	8 105
Don : Entraide Sociale	350
Don : Livres	441
Don : Rennes	43 000
Total	110 445

H. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Voir note XII.

I. FONDS DEDIES

Néant

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

VIII. Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

En 2025, la rémunération de cadres s'est élevée à 16 812 €.

IX. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (Loi n°91-772 du 7 août 1991 et article 4-1 de la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N			EXERCICE N-1		
	Total	dont activités autres que celles en relation avec l'exercice public d'un culte	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	Total	dont activités autres que celles en relation avec l'exercice public d'un culte	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
EMPLOIS DE L'EXERCICE 1 – MISSIONS SOCIALES	-			-		
1.1 Réalisées en France	-			-		
Actions réalisées par l'organisme	18 560		18 560	23 830		23 830
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-		-	-		
1.2 Réalisées à l'étranger	-			-		
Actions réalisées par l'organisme	33 149		33 149	19 352		19 352
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-			-		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-			-		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-			-		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-			-		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	59 250		59 250	52 946		52 946
TOTAL DES EMPLOIS	110 959	-	110 959	96 128	-	96 128
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	26 555		26 555	47 706		47 706
TOTAL	137 515		137 515	143 834		143 834

LES SAINTS APOTRES PIERRE ET PAUL

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N			EXERCICE N-1		
	Total	dont activités autres que celles en relation avec l'exercice public d'un culte	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	Total	dont activités autres que celles en relation avec l'exercice public d'un culte	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
RESSOURCES DE L'EXERCICE	-			-		
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-			-		
1.1 Cotisations sans contrepartie	3 550		3 550	3 730		3 730
1.2 Dons, legs et mécénats	-			-		
Dons manuels	110 445		110 445	110 364		110 364
Legs, donations et assurances-vie	-			-		
Mécénats	-			-		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	23 520		23 520	29 740		29 740
	-			-		
	-			-		
	-			-		
TOTAL DES RESSOURCES	137 515	-	137 515	143 834	-	143 834
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-			-		
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-			-		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-			-		
TOTAL	137 515	-	137 515	143 834	-	143 834

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Les immobilisations ne sont pas suivies selon l'origine des fonds. Il n'est pas possible d'ainsi affecter de manière précise les amortissements liés à des ressources de la générosité du public.

De plus, nous ne sommes pas en capacité de calculer le solde des ressources reportées liées à la générosité du public.

X. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-			
1.1 Cotisations sans contrepartie	3 550	3 550	3 730	3 730
1.2 Dons, legs et mécénat	-		-	
- Dons manuels	110 445	110 445	110 364	110 364
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	
- Mécénat	-	-	-	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	23 520	23 520	29 740	29 740
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	27 230		22 277	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 716		6 476	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	0	-	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	0	-	
TOTAL	174 461	137 515	172 587	143 834
CHARGES PAR DESTINATION	0		-	
1 - MISSIONS SOCIALES	0		-	
1.1 Réalisées en France	-		-	
- Actions réalisées par l'organisme en France	58 731	18 560	60 395	23 830
- dont dotations aux amortissements d'immobilisations	40 171	-	36 565	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-		-	
- Actions réalisées par l'organisme à l'étranger	33 149	33 149	19 352	19 352
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-		-	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-		-	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-		-	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-		-	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	59 250	59 250	52 946	52 946
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		-	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0		-	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	151 131	110 959	132 693	96 128
EXCEDENT OU DEFICIT	23 330	26 555	39 895	47 706

Note X.i) : Les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement. Les immobilisations ont été acquises par un financement des subventions et en conséquence les dotations ne sont pas liées à la générosité publique.

XI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant

XII. ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur(a)	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
ROUMANIE	27/06/2025	DRP_BUCURESTI	Subvention	direct	virement	98 935
	08/12/2025	DRP_BUCURESTI	Subvention	direct	virement	98 190
Total Roumanie						197 126